

Extrait du registre des

délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 542/2025**OBJET : Décision modificative n°1****Membres : 24****Présents votant : 8****Pouvoirs : 5**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
 Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
 Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
 Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
 Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
 Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
 Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
 Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
 Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE,
 Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
 Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
 Madame Sylvie TOLUADE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Madame la Présidente rappelle que le budget primitif et supplémentaire pour l'année 2025 ont été adoptés par délibérations n°505 et n°517. L'exécution comptable arrivant à son terme, il semble opportun de redéployer certains crédits peu mobilisés au bénéfice de lignes budgétaires consommées.

Cette situation s'explique par le départ de la Directrice non remplacée qui était prévue au moment du BP et du maintien des prestations d'entretien du Domaine Départemental, malgré la perte de la subvention du CD (50000 €).

Le budget ayant été voté et complété en début d'année, il convient aujourd'hui de rééquilibrer les crédits afin de clôturer l'exercice comme suit :

Art.	Intitulé	Diminution	Augmentation
62268	Autres honoraires, conseils, ...		50 000 €
6218	Autre personnel extérieur	50 000 €	
Total général		50000 €	50000 €

**Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :****Affichée le :**

Le comité syndical,
 Le rapporteur entendu,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE cette décision modificative

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 12 décembre

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site

